



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Couverture numérique : zones blanches

Question écrite n° 4444

Texte de la question

Mme Laurence Vanceunebrock-Mialon attire l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès du Premier ministre, chargé du numérique, sur les zones blanches en milieu rural. Dans sa circonscription, celle de Montluçon dans l'Allier, beaucoup de concitoyens souffrent de se trouver « encore » en zone blanche. Une zone blanche est historiquement un territoire non desservi par les télécommunications et aujourd'hui, en tout cas depuis 2009, il s'agit de territoires desservis par un accord des trois opérateurs principaux. Ce territoire, très peu densément peuplé, n'intéresse guère ces opérateurs refusant ainsi d'investir dans des équipements nécessaires car ils ne peuvent pas espérer une exploitation rentable. Effectivement, quand un kilomètre de fibre est déployé en agglomération, il est possible de proposer une connexion digne de ce nom, mais c'est loin d'être le cas en territoire rural quand les distances entre deux lieux d'habitations, comme les hameaux, par exemple sont séparés par des kilomètres. Cette situation économique n'est pas des plus florissantes puisque ces habitants doivent déjà subir des conditions de vie difficiles, aussi il est urgent d'offrir à ces concitoyens l'égalité numérique haut débit, voire très haut débit. Elle lui demande sa position sur cette question.

Données clés

Auteur : [Mme Laurence Vanceunebrock](#)

Circonscription : Allier (2^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4444

Rubrique : Internet

Ministère interrogé : [Numérique](#)

Ministère attributaire : [Numérique](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 janvier 2018](#), page 134

Question retirée le : 16 janvier 2018 (Retrait à l'initiative de l'auteur)